



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE  
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL  
OISE-PAYS DE FRANCE**

**COMITÉ SYNDICAL  
SEANCE DU 5 MARS 2025**



# **SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

## **COMITE SYNDICAL DU 5 MARS 2025**

### **ORDRE DU JOUR**

Désignation du secrétaire de séance	5
Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2024	7
Débat d'orientations budgétaires	19
Liste des décisions du Bureau et du Président	33
Questions diverses	39



## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**



**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 12  
DECEMBRE 2024**



# Procès-verbal du Comité syndical

## Séance du 12 décembre 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à vingt heures trente s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 19 novembre 2024, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	86
Nombre de membres présents	22
Nombre de pouvoirs	22
Nombre de votants	44

### Étaient présents :

Collège des Communes : Paule LAMOTTE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, François DUMOULIN, Cécile MALET, Pierre BARROS, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Michel MANSOUX, Cédric MORVAN, Joël BOUCHEZ, Gérard KOTUSIK, Jean-Paul GAY, Patrice URVOY, Serge DEWEL, Agathe DUCHAUFFOUR, Christine COOREVITS, Dominique VERDRU, Didier WROBLEWSKI, Pierre BOUFFET, Yves CHERON.

**Avaient donné pouvoir** : Sylvie BOCOBZA à Didier DAGONET, Céline CAUDRON à Joël BOUCHEZ, Sylvie LECLAIR à Dominique VERDRU, Dimitri ROLAND à Patrice URVOY, Pascale LOISELEUR à Daniel DRAY, Juliette DE LOMBARDON à Agathe DUCHAUFFOUR, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Francine LEFEUVRE à Pierre BARROS, Jérôme PINSSON à Didier WROBLEWSKI, Jacques RENAUD à Patrice MARCHAND, Véronique BRETENOUX à Didier WROBLEWSKI, Corine TANGE à Patrice MARCHAND, Abderhamane GUERZOU à Pierre BARROS, Patrick BARRETT à Pierre BOUFFLET, François DROUIN à Paule LAMOTTE, Philippe FROIDEVAL à Patrice URVOY, Benoit THIBAUT à Agathe DUCHAUFFOUR, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Philibert de MOUSTIER à Didier DAGONET, Thierry BROCHOT à Gérard KOTUSIK, Leslie PICARD à Dominique VERDRU, Daniel FROMENT à Paule LAMOTTE.

**Assistaient également** : Dominique DUFUMIER, Délégué suppléant de Fosses, Philippe COURCELLE, Délégué suppléant de Saint-Vaast-de-Longmont, Eric SZWEC, Délégué suppléant de Surveilliers, Jean-Charles BOCQUET, Président de l'APFHEC, Roger BUHNEMANN, Elu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, Daisy COPEAUX, Directrice du domaine forestier et immobilier - Château de Chantilly, Laurent SAINT-ANDRE, Directeur de recherche à l'INRAE, Sara ANTOINE, Chargée de mission Environnement et développement durable au Conseil départemental du Val d'Oise, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Adoption des procès-verbaux des 14 mars et 2 avril 2024 ;
- Programme d'actions 2025 ;
- Réponse à un appel à projet européen pour les travaux de recherche-actions concernant la forêt de Chantilly ;
- Ouverture d'une boutique des producteurs ;
- Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le Centre de gestion de l'Oise ;

- Ouverture d'un poste de rédacteur territorial et fermeture d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ere</sup> classe ;
- Augmentation des heures de vacation ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND note que le quorum est difficile à obtenir. Il explique que l'organisation des Comités syndicaux du Parc est compliquée car les partenaires financiers sont au nombre de 4 et qu'il n'est pas possible de tenir compte des dates des instances de ces collectivités pour fixer la date du Comité syndical. D'autre part, il rappelle qu'à la demande de la Région Hauts-de-France, un délai de 15 jours doit se tenir entre le Bureau et le Comité syndical et les rapports doivent être adressés au moins 15 jours avant la réunion.

Il explique qu'au Bureau a été abordée la question du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Il a été constaté que les élus communaux ont des difficultés de compréhension de cette loi et rapporte qu'il a proposé que le PNR organise une réunion d'information sur le ZAN en janvier/février. Il ajoute qu'il a été dit que les communes du Val d'Oise avaient aussi des questions, mais que celles-ci pouvaient être différentes de celles des communes de l'Oise, le contexte (SDRIFe) étant différent. Il souligne que deux réunions seront donc organisées sur ce sujet en début d'année.

Puis, Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

## **I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Patrice URVOY est désigné secrétaire de séance.

## **2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES 14 MARS ET 2 AVRIL 2024**

Le Président propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 14 mars 2024.

Le procès-verbal du Comité syndical du 14 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Puis, le Président propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 2 avril 2024.

Le procès-verbal du Comité syndical du 2 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

## **3. REPONSE A UN APPEL A PROJET EUROPEEN POUR LES TRAVAUX DE RECHERCHE-ACTIONS CONCERNANT LA FORET DE CHANTILLY**

Monsieur MARCHAND accueille Monsieur SAINT-ANDRE, Directeur de recherche à l'INRAe qui travaille sur la forêt de Chantilly. Puis il passe la parole à Sylvie CAPRON pour la présentation de ce dossier.

Sylvie CAPRON annonce que, dans un premier temps, elle fera un rappel du contexte et des actions dans lesquelles le PNR est impliqué et qu'elle passera ensuite la parole à Jean-Luc HERCENT qui rappellera les études menées par les Conservatoires botaniques et l'action envisagée dans le programme d'actions 2025.

Elle indique, qu'ensuite, Laurent SAINT-ANDRE présentera les premiers résultats de la recherche obtenus.

Enfin, elle ajoute qu'elle présentera le projet FEADER 2.

Sylvie CAPRON présente les actions menées par le collectif « Ensemble, sauvons la forêt de Chantilly », en particulier les actions financées par le PNR.

Jean-Luc HERCENT rappelle le travail mené par les Conservatoires botaniques de Bailleul et du Bassin Parisien sur les séries de végétation, la flore et les prospectives liées au changement climatique.

Il présente la suite du travail envisagé dans le cadre du programme d'actions 2025.

Laurent SAINT-ANDRE expose les premiers résultats obtenus des travaux de recherche et le constat qu'il fait sur la santé de la forêt.

La parole est ensuite donnée à l'assistance pour des questions.

Il est observé que le territoire connaît encore des hivers et du gel, difficiles à supporter pour les essences méditerranéennes.

Laurent SAINT-ANDRE répond qu'il existe une liste d'essences méditerranéennes qui supportent voire ont besoin du froid l'hiver et du chaud l'été. Il cite l'exemple du Cormier. Il observe que le Chêne pubescent est déjà présent en forêt de Chantilly et qu'il faut s'appuyer dessus.

Il insiste sur le fait de gérer la forêt, en premier lieu, à partir d'essences qui existent déjà à Chantilly et de ne faire migrer des essences du sud que si l'on ne peut pas faire autrement.

Il note aussi que, sur certaines parcelles, il serait préférable d'envisager d'autres activités que la sylviculture. Il cite la culture de la vigne par exemple.

Jean-Charles BOCQUET, Président de l'APFHEC, souligne que 18 essences sont actuellement en test dans des parcelles expérimentales en forêt de Chantilly.

Il est demandé si des insectes jusqu'ici inconnus à Chantilly ont été rencontrés. Laurent SAINT-ANDRE répond, qu'à sa connaissance, les insectes sont ceux habituellement rencontrés mais, qu'en raison de l'affaiblissement des arbres, ils sont en pleine expansion.

Monsieur DUMOULIN demande si on peut considérer que les forêts françaises sont toujours des puits de carbone.

Laurent SAINT-ANDRE répond que cela dépend. Il cite les forêts de l'est de la France qu'il connaît bien et qui relarguent du carbone.

Il estime que la forêt de Chantilly en capte encore mais qu'on est sur un point d'équilibre. Il observe que, malgré tout, le carbone bien présent dans le sol de la forêt de Chantilly assure une certaine stabilité du système.

Monsieur DUMOULIN en conclut qu'il est préférable de valoriser le bois en meuble ou charpente qui conservent le carbone qu'en bois de chauffage.

Laurent SAINT-ANDRE répond que oui.

Sylvie CAPRON présente le projet de réponse à l'appel à projet lancé par la Région Hauts-de-France.

Elle précise qu'il s'intitule « Mise au point d'outils innovants pour une gestion adaptative de la forêt de Chantilly ».

Elle expose qu'il s'agit :

- de doter l'Institut de France des outils permettant de connecter les informations entre elles (données du PNR Oise Pays de France, données de gestion, capteurs en forêt, télédétection, données de la recherche), en permettant leur visualisation sur tablette et leur mise à jour automatisée dans les bases de données ;
- de mettre en place la chaîne permettant d'interconnecter les flux d'informations sur des tablettes de terrain avec comme objectif des outils opérationnels pour les acteurs de la gestion.

Elle relate que trois actions sont prévues dans le projet :

- Action 1 : Visualisation des cartes existantes, issues de la recherche, sur le site du PNR, pour les mettre à disposition des citoyens ;
- Action 2 : Création des flux de données permettant au gestionnaire de terrain de bénéficier d'un maximum d'informations lors des opérations sylvicoles (points d'appui pour le renouvellement de la forêt, localisation de la ressource en bois et de son état sanitaire, types et propriétés des sols (carbone, éléments minéraux) ...)
- Action 3 : Création des flux de données permettant l'exploitation des données de gestion par la recherche pour améliorer/valider les informations disponibles (calages outils proxy-télédétection qui servent en retour à améliorer les outils pour les acteurs de la gestion).

Elle explique que les partenaires de ce nouveau programme seront le PNR, l'INRAe, l'Institut de France et l'Université Picardie Jules Vernes.

Elle précise que le PNR sera chef de file, c'est-à-dire qu'il sera le gestionnaire administratif et financier de l'enveloppe et l'interlocuteur unique de la Région et qu'il sera responsable des actions 1 et 2.

Elle ajoute qu'il aura en charge de recruter, pour 3 ans, un chargé de projet avec des compétences en gestion forestière et en SIG, en lien avec Pascal LAMBERT, Chargé de mission SIG – Evaluation au PNR.

Elle détaille le budget sur 3 ans :

- Budget pour l'ensemble du projet :
  - Dépenses : 355 630,44 €
  - Financement sollicité : 258 741,08 €
- Budget pour le PNR :
  - Dépenses : 146 550,25 €
  - Financement sollicité : 80% Europe et Région ; 20% d'autofinancement

**Le Comité syndical, à l'unanimité**

- **Approuve le projet du groupe opérationnel « Mise au point d'outils innovants pour une gestion adaptative de la forêt de Chantilly » ainsi que le plan de financement présenté ;**
- **Valide le rôle du Parc naturel régional en tant que Chef de file ;**
- **Autorise le Président à déposer le dossier de candidature en réponse à l'appel à projet portant sur le soutien à la mise en place et au fonctionnement de groupes opérationnels (GO) dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture (PEI-AGRI), à signer les documents correspondants et les conventions avec les partenaires du groupe opérationnel ainsi qu'avec la Région.**

#### 4. PROGRAMME D' ACTIONS 2025

Monsieur MARCHAND présente les 30 fiches qui composent le projet de programme d'actions 2025 :

- Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels
- Programme de conservation de la flore menacée
- Restauration écologique de milieux naturels
- Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) – 3ème tranche
- Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique
- Etude écologique préalable à la révision de l'aménagement forestier de la forêt domaniale de Carnelle
- Prolongation des lignes de covoiturage
- Prêt de vélos triporteurs à assistance électrique aux communes et entreprises – 2ème année
- Fonds d'intervention « études d'aménagement ».
- Accompagnement de copropriétés à la rénovation énergétique – 3ème année
- Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal
- Programme de réhabilitation du patrimoine rural
- Edition de plaquettes de découverte des villages
- Reconstitution virtuelle de sites et monuments patrimoniaux
- Fonds d'intervention pour des expertises environnementales
- Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et/ou liés à l'activité forestière
- Accompagnement des Producteurs Oise – Pays de France
- Sensibilisation des consommateurs aux circuits-courts et à l'alimentation locale
- Développement des circuits-courts agricoles et changement de pratiques
- Evolution des systèmes de restauration collective et développement de l'approvisionnement local
- Concours design mobilier urbain en bois local
- Prolongation de l'accompagnement à la démarche d'écologie industrielle territoriale : soutien à des actions
- Totems d'informations touristiques de l'OT Chantilly/Senlis
- Refonte de documents touristiques
- Programme de communication
- Actions de sensibilisation « Grand public » et campagnes écocitoyennes
- Programmes pédagogiques à destination des scolaires
- Renouvellement des panneaux « communes du Parc naturel régional »
- Travaux à la Maison du Parc
- Equipement du Parc - 2025

A l'issue de la présentation, Monsieur MARCHAND souligne que les Régions et le Département de l'Oise ont fait part de baisses de crédits, sans avoir annoncé de chiffres définitifs.

Il explique que le programme d'actions ainsi proposé résulte des réunions des commissions qui ont eu lieu en septembre/octobre, qu'il devra vraisemblablement être revu et adapté et que d'autres sources de financement seront sollicitées, en particulier le fonds vert.

**Le Comité syndical, à l'unanimité :**

- **Valide le programme d'actions 2025 ;**
- **Donne délégation au Bureau pour procéder aux modifications nécessaires ;**
- **Sollicite les partenaires financiers, à savoir la Région Haut-de-France, la Région Ile-de-France, le Département de l'Oise, le Département du Val d'Oise, l'Etat, pour le financement de ces actions ;**
- **Sollicite l'Etat au titre du Fonds vert pour les opérations suivantes :**
  - **Programme de conservation de la flore menacée ;**
  - **Restauration écologique de milieux naturels ;**

- **Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique.**
- **Sollicite la Région Hauts-de-France pour une subvention au titre de l'investissement pour l'équipement ;**
- **Autorise le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des subventions ;**
- **Autorise le Président à engager ces actions dès l'accord des subventions.**

## 5. OUVERTURE D'UNE BOUTIQUE DES PRODUCTEURS

Monsieur MARCHAND rappelle que, suite à l'étude de faisabilité d'un point de vente collectif de produits de la marque Producteurs Oise - Pays de France et en concertation avec les producteurs, il a été convenu de valoriser les producteurs du territoire à la Maison du Parc, située à Orry-la-Ville, avec la mise en place d'une boutique-vitrine.

Il rapporte que la boutique proposera 3 types de produits :

- Des produits alimentaires locaux, en épicerie sèche, achetés auprès des Producteurs de la marque ;
- Des produits culturels tels que des livres, des cartes, etc. ;
- Divers objets publicitaires sur la thématique du Parc.

Il explique que la gestion de la boutique, à savoir le stock, les commandes des produits et la comptabilité sera gérée par les agents d'accueil en lien avec la chargée de mission agriculture, qu'il a été choisi de privilégier l'achat-revente, avec la mise en place d'une régie de recette avec ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès du Trésor public.

Il souligne que la création d'une régie nécessitera de désigner un régisseur et un mandataire suppléant responsables de la régie ainsi que deux mandataires qui pourront encaisser les ventes.

Il indique qu'un fonds de caisse d'un montant de 100 € sera mis à disposition du régisseur, le montant maximum de l'encaisse que le régisseur sera autorisé à conserver est fixé à 1000 € et le montant maximum de la seule encaisse en numéraire à 500 €.

Il rapporte que l'achat des produits sera réalisé via le budget annexe du Parc naturel régional Oise - Pays de France selon la procédure habituelle : devis, bon de commande, facture et paiement par mandat administratif.

Il propose que les tarifs de vente de la boutique de la Maison du Parc soient fixés de la manière suivante : prix d'achat des produits (livraison comprise) + marge de 10%. La tarification fera l'objet d'un arrêté de fixation des tarifs généraux.

Il suggère qu'une remise puisse être appliquée au tarif de vente pour tout produit endommagé ou produit dont la date limite de consommation (DLC) est proche ou la date de limite d'utilisation optimale (DLUO) va être dépassée ou est dépassée.

Il propose que les recettes soient encaissées selon 2 modes de recouvrement : numéraire et carte bancaire.

Il rapporte que le Parc naturel régional Oise - Pays de France devra s'équiper d'un terminal de paiement (TPE) reconnu par la DGFIC et que la mise en place de la boutique nécessitera l'achat d'équipements, en particulier :

- Une tablette/ordinateur dédiée à la gestion administrative des stocks, des ventes, etc. ;
- Une caisse pour les encaissements numéraires et les tickets de carte bleue à conserver ;
- Un boîtier pour paiement par carte bancaire (avec recharge de bobine de papier) ;

- Un coffre-fort dédié à la régie de la boutique.

Enfin, il informe qu'il est prévu que la boutique soit opérationnelle au printemps 2025.

#### **Le Comité syndical, à l'unanimité :**

- **Approuve le projet de Boutique du Parc naturel régional ;**
- **Autorise le Président à instituer une régie de recettes pour la vente de produits locaux, produits culturels, goodies auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc.**

### **6. ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PREVOYANCE » PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE**

Monsieur MARCHAND rapporte que les employeurs publics ont l'obligation de participer financièrement au risque prévoyance pour leurs agents à partir du 1er janvier 2025.

Il rappelle qu'il a été confié aux Centres de gestion la mission de conclure, pour le compte des collectivités territoriales, des conventions de participation au titre de la protection sociale complémentaire afin de couvrir les risques santé et prévoyance de leurs agents.

Il ajoute que le Centre de Gestion de l'Oise (CDG60) a lancé une mise en concurrence mutualisée et que le Comité syndical a donné mandat au CDG60 pour participer à cet appel public à concurrence.

Il relate qu'à l'issue de la procédure, le CDG60 a souscrit une convention de participation pour le risque prévoyance auprès de TERRITORIA MUTUELLE à compter du 1er janvier 2023 pour une durée de 6 ans.

Il propose d'adhérer à cette convention en optant pour la formule 2 (garantie à 95%) et en fixant le montant mensuel de la participation financière à 7,00 € brut par agent.

Il rappelle que, pour les agents, l'adhésion à cette prévoyance n'est pas obligatoire mais que la participation financière de l'employeur est seulement attachée à cette convention de participation.

#### **Le Comité syndical, à l'unanimité,**

- **Décide d'adhérer, à compter du 1er janvier 2025, à la convention de participation pour le risque prévoyance conclue entre le Centre de Gestion de l'Oise et TERRITORIA MUTUELLE ;**
- **Décide d'opter pour la formule 2 avec un niveau de garantie à 95% ;**
- **Fixe le montant mensuel de la participation financière à 7,00 € brut pour les agents qui auront fait le choix de souscrire à la prévoyance issue de cette convention de participation ;**
- **Autorise le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à l'adhésion du PNR Oise-Pays de France à la convention de participation.**

### **7. OUVERTURE D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL ET FERMETURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Monsieur MARCHAND rapporte que Madame Danielle DAU-BRIGTHON, Adjointe administrative principale 1ère classe, occupant le poste de responsable administrative et financière au sein du Parc naturel régional Oise – Pays depuis 2018, vient d'être inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial 2024, par voie de promotion interne.

Compte tenu de son parcours et de son poste au Parc naturel régional, il propose d'ouvrir un poste de rédacteur territorial catégorie B afin de permettre à Mme DAU-BRIGTHON d'être promue au grade de rédacteur.

**Le Comité syndical, à l'unanimité,**

- **Décide d'ouvrir un poste de rédacteur territorial catégorie B afin de permettre à Mme DAU-BRIGTHON d'être promue au grade de rédacteur ;**
- **Décide de fermer le poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe.**

## **8. AUGMENTATION DES HEURES DE VACATION**

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc naturel régional organise des sorties et manifestations et participe à de nombreux salons et que pour cela, il a recours à du personnel vacataire (étudiants, retraités...) que le Parc forme.

Il rappelle qu'en début d'année, le Comité syndical a voté une enveloppe de 1000 heures de vacation.

Il explique que, cette année, la fête des 20 ans du Parc naturel régional a mobilisé beaucoup d'heures de vacation pour la préparation et l'évènement et qu'en outre, le départ, cet été, de Thibault Bachasson au secrétariat et son remplacement au 25 novembre a amené l'équipe administrative à recourir à des heures de vacation pour l'accueil.

Il rapporte qu'à cette date, toutes les heures de vacation ont été consommées, qu'il serait nécessaire de prévoir 300 heures de vacation supplémentaires.

Il souligne que les élus sont très heureux que le PNR puisse tenir un stand avec du personnel formé lors des manifestations qu'ils organisent.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, décide l'ouverture de 300 heures de vacation supplémentaires jusqu'au 31 mars 2025, rémunérées sur la base d'une vacation par heure effectuée au taux de l'indice correspondant au 1er échelon du grade d'adjoint administratif échelle CI.**

## **9. DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT**

Monsieur MARCHAND rapporte les décisions que le Bureau a prises ainsi que celles qu'il a été amené à passer, en application des décisions du Bureau ou des délibérations du Comité syndical.

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur MARCHAND propose d'ajouter à l'ordre du jour la candidature du Parc naturel régional à l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « coteaux de l'Oise autour de Creil ».

Il rappelle que le document d'objectifs (DOCOB) de ce site Natura 2000 a été élaboré par le PNR Oise-Pays de France et validé lors d'un Comité de pilotage qui s'est tenu le 2 octobre 2013.

Il relate que l'animation d'un site Natura 2000 comporte plusieurs volets :

- Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site
- Evaluation des incidences des projets
- Gestion administrative et financière
- Gouvernance du site

Il ajoute que cette animation est prise en charge à 100% par la Région et l'Europe.

Il explique que la désignation du Président du COPIL et de la structure animatrice en charge de la mise en œuvre du DOCOB doit être renouvelée pour 3 ans.

Il propose la candidature du PNR à l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil ».

**Le Comité syndical, à l'unanimité, valide la candidature du Parc naturel régional Oise – Pays de France à l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil ».**

Monsieur MARCHAND demande s'il y a d'autres questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il clôt la séance à 22H30 en invitant les membres du Comité syndical au verre de l'amitié.

Patrice URVOY

Patrice MARCHAND

Secrétaire de séance

Président



## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**



# **SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

## **RAPPORT DE PRÉSENTATION**

### **OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025**

La Charte et les statuts du syndicat mixte cadrent très largement les frais de fonctionnement (personnel) et les cotisations des communes. Les contributions des Régions et du Département de l'Oise sont indiquées dans les annexes de la Charte.

Par ailleurs, les programmes d'actions, votés annuellement, déterminent les opérations à inscrire au budget.

**Les difficultés budgétaires de l'Etat et des collectivités vont entraîner une baisse des dotations accordées au Parc naturel régional.**

#### **Région Ile-de-France :**

- Frais de structure : -5% ; soit - 17 600 €
- Programme d'actions : -5% pour les opérations de fonctionnement ; pas de baisse pour les opérations d'investissement : - 29 750 €

#### **Département du Val d'Oise :**

- Participation confirmée au programme d'actions et inchangée par rapport à 2024 : 45 000 €.

#### **Région Hauts-de-France :**

- Frais de structure : pas de baisse
- Programme d'actions : - 35,5 % pour les opérations de fonctionnement ; pas de baisse pour les opérations d'investissement, soit – 142 000 €

#### **Département de l'Oise :**

- Frais de structure : pas de baisse
- Programme d'actions : - 45 % : -136 230 €

#### **Etat :**

- Pas d'informations récentes. En l'absence d'informations, on reportera la dotation de 2024.

#### **Ainsi les diminutions de crédits sont les suivantes :**

- **Pour les cotisations au fonctionnement de la structure : - 17 600 €**
- **Pour le programme d'actions : - 307 980 € dont – 95 000 € en investissement et – 212 980 € en fonctionnement.**

#### Conséquences :

En ce qui concerne la section de fonctionnement du budget principal, les charges courantes et les dépenses de personnel ne sont pas compressibles à court terme mais pourront être absorbées en 2025 par l'excédent de fonctionnement de 2024 reporté.

Le programme d'actions 2025 a dû être modifié, en dépenses mais aussi en mobilisant des crédits de l'Etat issus du fonds vert.

## LE BUDGET PRINCIPAL

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Recettes :

Les participations et dotations inscrites à ce jour pour l'année 2025 sont les suivantes :

- État : 150 000 €
- Région Hauts de France : 435 000 €
- Région Ile-de-France : 334 400 €
- Département de l'Oise : 226 230 €
- Communes : 429 100 €

Pour rappel, la Région Ile-de-France prend à sa charge les cotisations de ses Départements, en l'occurrence celle du Département du Val d'Oise en ce qui concerne le PNR Oise-Pays de France. Le Département du Val d'Oise attribue, chaque année, une subvention pour une opération ou des opérations en fonctionnement. Cette année le Département octroie une subvention de 45 000 € pour deux opérations.

Concernant la cotisation des communes, les statuts du syndicat mixte indique que la cotisation à la charge des communes membres s'élève à 2,66 € par habitant, indexée sur l'inflation. L'inflation moyenne de l'année 2024 est de 2 %, la cotisation des communes sera donc portée de 2,95 € en 2024 à 3 € par habitant. Pour les communes partiellement comprises dans le périmètre du Parc, le montant de la cotisation par habitant est calculé, pour moitié, au prorata du nombre d'habitants inclus dans le périmètre du Parc et, pour moitié, au prorata de la superficie communale incluse dans le périmètre du Parc. Pour la commune de Creil, la cotisation est plafonnée à 5 580 €, valeur 2020, indexée sur l'inflation. Elle passe donc de 6 190 € en 2024 à 6 314 € en 2025.

En outre, nous devrions recevoir en 2025 les versements :

- de la subvention Natura 2000 (part prise en charge d'une partie de frais salariaux) pour l'année 2024 : 15 525 € ;
- de la subvention LEADER correspondant aux 80% des dépenses de fonctionnement liées à l'animation du programme LEADER (années 2022,2023) soit : 71 351 € ;
- de la subvention du FEADER et de la Région Hauts de France :
  - ✓ pour le financement 2023 et 2024 du poste de chargé de mission forêt de Chantilly (salaires, charges, frais indirects, achat d'un ordinateur) : 85 275 € ;
  - ✓ pour l'achat de licences pour le serveur : 5 952 €.
- du FCTVA pour 1 276 € ;
- du SITRARIVE pour l'hébergement et les travaux de secrétariat : 1 000 €.

**Soit un montant total de 1 755 109 €**

Enfin, comme les années précédentes, le Parc reportera un excédent de fonctionnement lui permettant notamment d'avoir le fonds de roulement suffisant pour faire face aux avances importantes qu'il est contraint de faire avant de percevoir les subventions.

## **Dépenses :**

### ⇒ **Charges à caractère général :**

En 2024, il a été dépensé 300 000 € en charges à caractère général. **Il est proposé d'inscrire pour 2025: 315 000 €**

### ⇒ **Dépenses de personnel**

Il est proposé de budgéter :

- Les 20 postes inscrits dans la Charte :
  - ✓ Directrice,
  - ✓ 14 postes de chargés de mission
  - ✓ 5 postes au service administratif

A ces 20 postes, s'ajoutent le poste d'animateur LEADER et celui de gestionnaire LEADER à mi-temps, financés à 80% par l'Europe.

En outre, le budget 2025 prévoiera le financement pour l'accueil de 4 stagiaires et 1000 heures de vacation.

**Au total, les dépenses de personnel se monteraient à 1 300 000 €.**

Le poste de chargé de mission filière bois émerge au budget opérationnel, financé par le reliquat de l'enveloppe du COTTRI.

Par ailleurs, le Parc naturel régional et ses partenaires ont répondu à un appel à projet européen pour la forêt de Chantilly. Dans ce projet, il est prévu l'embauche d'un chargé de mission financé par le FEADER et la Région Haut-de-France. Ce poste sera budgété, via une décision modificative, si le projet est retenu par la Région.

**Cf. tableau récapitulatif des postes et du personnel en annexe.**

### ⇒ **Autres charges de gestion courantes**

Il est proposé de prévoir sur ce chapitre **32 000 €** correspondant :

- à des dépenses de licences et de logiciels (coût régulièrement en hausse)
- aux indemnités du Président, charges sociales incluses

**L'ensemble des dépenses s'élèveraient ainsi à environ 1 647 000 €.**

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Dépenses :**

Les crédits qui seront inscrits en dépenses correspondront aux restes à réaliser de l'exercice 2024 et aux crédits de paiement 2025 de l'opération « Equipements – programme 2024 » pour laquelle une autorisation de programme a été ouverte l'an dernier.

De plus, les opérations du programme d'actions 2025 seront ajoutées.

### **Recettes :**

Nous inscrirons :

- Les recettes d'investissement au titre du FCTVA
- Les subventions des partenaires qui seront versées au fur et à mesure de l'état d'avancement des opérations des programmes d'actions 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025.

Cela donne la liste des opérations à inscrire au budget ci-dessous :

<b>Programme 2021</b>	
Travaux à la Maison du Parc – programme 2021	Recettes
<b>Programme 2022</b>	
Travaux à la Maison du Parc – programme 2022	Dépenses et recettes
Equipements – programme 2022	Recettes
Panneaux « Commune du Parc naturel régional » – programme 2022	Recettes
<b>Programme 2023</b>	
Travaux à la Maison du Parc – programme 2023	Dépenses et recettes
Equipements – programme 2023	Recettes
Panneaux « Commune du Parc naturel régional » – programme 2023	Recettes
Programme FEADER forêt de Chantilly	Recettes
<b>Programme 2024</b>	
Equipements – programme 2024	Dépenses et recettes
<b>Programme 2025</b>	
Renouvellement des panneaux "commune du Parc naturel régional"	Dépenses et recettes
Travaux à la Maison du Parc - 2025	Dépenses et recettes
Equipements - 2025	Dépenses et recettes

## **LE BUDGET OPERATIONNEL**

Le budget opérationnel correspond aux actions menées par le PNR pour la mise en œuvre de sa Charte (hors dépenses inscrites en section d'investissement au budget principal).

Le budget primitif 2025 inscrira les opérations non terminées des programmes d'actions précédents dont les crédits de paiements 2025 pour les opérations qui avaient été ouvertes en autorisation d'engagement ou autorisation de programme.

On ajoutera les crédits de paiement des autorisations d'engagement et autorisations de programme des opérations du programme d'actions 2025.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**Opérations 2021/2022/2023/2024 reportées en dépenses et recettes :**

<b>Programme 2021</b>
Fonds études d'aménagement 2021
Fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles – fonctionnement

<b>Programme 2022</b>
Forêt de Chantilly - Programme de recherche 2022
Fonds "études d'aménagement" 2022
Fonds pour amélioration énergétique bâtiments publics et utilisation des matériaux biosourcés
Elaboration de cahiers de recommandations architecturales Saint-Vaast-de-L, Fresnoy-le-Luat
Elaboration du TO - questions 1 à 3
<b>Programme 2023</b>
Fonds en faveur de la préservation de la faune - 2023
Restauration écologique de milieux naturels - 2023
Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique - 2023
Edition de plaquettes de micromobilité
Fonds "études d'aménagement" - 2023
Etude de mise en valeur et gestion du site de la Canardière -Chantilly
Gestion écologique et paysagère des cimetières - 3ème tranche
Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2023
Valorisation des recherches historiques
Edition d'un livret de découverte "Sports"
Fonds Expertises environnementales - 2023
Edition d'une plaquette sur les bâtiments agricoles
Développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective
Passage à la version 3 de Geotrek
Programme de communication - 2023
Réalisation du TO Paysage
<b>Programme 2024</b>
Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 2024
Programme de conservation de la flore menacée - 8ème tranche
Restauration écologique de milieux naturels - 2024
Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) – 2ème tranche
Fonds d'intervention "Apiculture et Frelon asiatique"
Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique - 2024
Renouvellement des lignes de covoiturage
Prêt de triporteurs à assistance électrique – partie fonctionnement
Fonds d'intervention "études d'aménagement" - 2024
Etudes pour des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales – 4ème programme
Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2024
Elaboration du Règlement Local de Publicité - Pont Ste Maxence
Elaboration d'un cahier de recommandations architecturales – Roberval
Fonds d'intervention pour des expertises environnementales - 2024
Accompagnement des producteurs agricoles en circuit-court - 2024
Sensibilisation des consommateurs aux circuits-courts et à l'alimentation locale - 2024
Développement des circuits-courts agricoles et changement de pratiques - 2024
Démarche d'écologie industrielle territoriale : soutien à des actions
Programme de communication - 2024
Actions de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes - 2024
Programmes pédagogiques à destination des scolaires – 2024/2025

### Opérations 2025 en dépenses et recettes :

Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 2025
Programme de conservation de la flore menacée - 2025

Restauration écologique de milieux naturels 2025-2026
Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) – 2025
Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique - 2025
Etude écologique préalable à la révision de l'Aménagement de la Forêt Carnelle
Prêt de vélos triporteurs à assistance électrique aux communes et entreprises - 2ème année
Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2025
Edition de plaquettes de découverte des villages - 2025
Fonds d'intervention pour des expertises environnementales - 2025
Accompagnement des producteurs agricoles en circuit-court - 2025
Sensibilisation des consommateurs aux circuits-courts et à l'alimentation locale - 2025
Développement des circuits-courts agricoles et des changement de pratiques - 2025
Evolution des systèmes de restauration collective - 2025
Concours design mobilier urbain en bois local
Prolongation de l'accompagnement à la démarche d'écologie industrielle territoriale
Réactualisation des fiches de randonnée pédestre
Programme de communication - 2025
Actions de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes - 2025
Programmes pédagogiques à destination des scolaires - 2025/2026

A ces opérations s'ajoutent :

- le poste de chargé de mission filière bois jusque fin mars 2026, financé par le reliquat de l'enveloppe du COTTRI ;
- Le programme Forêt de Chantilly, financé par le FEADER et la Région Hauts-de-France :
  - ✓ En recettes : le versement de la subvention pour l'étude de faisabilité de l'interopérabilité des systèmes informatiques, réalisée en 2024 ;
  - ✓ En dépenses et recettes : le reversement des aides du programme à l'ONF, l'Institut de France et l'INRAe, les 3 autres partenaires du programme. Le PNR percevra de la Région et de l'Europe l'intégralité des recettes du programme et reversera aux maîtres d'ouvrage leur part de subventions, en fonction des dépenses qu'ils auront réalisées.
- Les dépenses et recettes liées à NATURA 2000 (part prestations de service) :
  - ✓ Des recettes pour NATURA 2000 de l'année 2023 ;
  - ✓ Des dépenses et recettes pour NATURA 2000 de l'année 2024 ;
  - ✓ Il n'est pas envisagé de prestations de service pour l'année 2025.
- Les coûts d'hébergement du serveur et de la maintenance liés à l'infrastructure mutualisée pour la saisine par voie électronique des demandes ADS mise à disposition de communes et de communautés de communes. Ces frais sont remboursés au PNR par les collectivités utilisatrices, selon une convention établie.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT:**

### **Opérations 2021/2022/2023/2024 reportées :**

<b>Programme 2021</b>	
Signalétique d'informations locales - 2021	Recettes
Programme de réhabilitation du patrimoine - 2021	Dépenses et recettes
Circuit d'interprétation du patrimoine de Chantilly - 2ème tranche	Dépenses et recettes
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2021	Dépenses et recettes
<b>Programme 2022</b>	
Fonds Amélioration énergétique bâtiments publics avec matériaux biosourcés	Dépenses et recettes
Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2022	Dépenses et recettes
Circuits d'interprétation du patrimoine (Senlis, Luzarches)	Dépenses et recettes
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2022	Recettes
<b>Programme 2023</b>	
Verger conservatoire de Chaalis	Dépenses et recettes
Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2023	Dépenses et recettes
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2023	Dépenses et recettes
<b>Programme 2024</b>	
Prêt de vélos triporteurs à assistance électrique aux communes	Recettes
Accompagnement de copropriétés à la rénovation énergétique - 2024	Dépenses et recettes
Programme de réhabilitation du patrimoine rural – 2024	Dépenses et recettes
Création de panneaux d'interprétation du patrimoine	Dépenses et recettes
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles -2024	Recettes
Sentier de découverte du Mont Pagnotte	Dépenses et recettes

### **Opérations du programme d'actions 2025, en dépenses et recettes**

Accompagnement de copropriétés à la rénovation énergétique - 2025
Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2025
Reconstitution virtuelle de sites et monuments patrimoniaux - 2025
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2025
RIS de l'OT Chantilly/Senlis

**Je vous propose d'en débattre.**



## **L'ÉQUIPE ET RAPPEL DES PRINCIPES DE REMUNERATION DU PERSONNEL**

### **I – L'équipe**

La Charte renouvelée a inscrit une équipe de 20 personnes, financée par les cotisations des membres :

- Un poste de direction
- 14 chargés de mission
- 5 agents administratifs

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'équipe comprend :

- Une directrice
- 15 chargés de mission mais dont un poste relève d'une mission spécifique, non nécessairement pérenne (chargé de mission filière bois – CDD de 2 ans)
- 6 personnels administratifs dont 2 postes à mi-temps

L'équipe du Parc naturel régional est donc complète conformément à sa Charte.

De plus, l'équipe compte 2 postes financés par des programmes européens :

- Une animatrice LEADER
- Une gestionnaire LEADER à mi-temps

### **2 – La politique salariale**

Une politique de rémunération a été élaborée et validée lors du Bureau du 5 juillet 2004.

#### **Les cadres :**

Au niveau des cadres, l'équipe technique comprend des contractuels et des fonctionnaires, compte tenu des profils très spécialisés des personnes et des spécificités des PNR. Par ailleurs, certains anciens contractuels ont passé les concours et les ont réussis. D'autres, remplissant les conditions, ont bénéficié de la dernière loi sur la résorption de la précarité dans la fonction publique et ont été titularisés, après sélection professionnelle.

Une grille de rémunération a été validée par le Bureau. Elle est basée sur 3 principes :

- l'égalité de rémunération pour une même tâche, responsabilité et expérience
- et donc l'égalité de traitement entre les fonctionnaires et les contractuels. En effet, contrairement à une association qui peut être dissoute très rapidement ou une entreprise privée, le syndicat mixte, collectivité locale, est une structure stable, ce qui, de fait, garantit l'emploi  
Par ailleurs, des contractuels passent les concours et deviennent fonctionnaires. (Dans ce cas, la personne titularisée garde son salaire de contractuel, comme rémunération de base).
- la progression de la rémunération dans le temps

Cette grille de rémunération ci-dessous est donc une base unique de rémunération pour les fonctionnaires et les contractuels. Pour les contractuels, il s'agit du salaire net mensuel. Pour les fonctionnaires, cette rémunération est composée du traitement indiciaire brut complété d'un régime indemnitaire permettant d'atteindre le montant net indiqué dans la grille.

Le salaire des architectes est majoré de 20% (décision du Bureau du 3 janvier 2006) pour tenir compte du marché de l'emploi des architectes.

Cependant, en raison du marché de l'emploi, le montant du salaire de la Chargée de mission Urbanisme, embauchée en août 2022 et celui du Paysagiste nouvellement recruté dérogent à la grille.

Les augmentations de salaire sont de deux types :

- les augmentations liées à l'accroissement du coût de la vie, elles sont calquées sur l'augmentation de la valeur du point de la fonction publique
- les augmentations liées à l'ancienneté (cf. grille) : les délais pour atteindre le niveau de salaire supérieur sont similaires aux délais d'avancement des fonctionnaires (durée minimale, sauf exception : sanction, insatisfaction...).

AGE	EXPERIENCE	CLASSE	SALAIRE NET MENSUEL (valeur juillet 2023)	AVANCEMENT
25 ans	0 ans	classe 1	1 965 €	2 ans
27 ans	2 ans	classe 2	2 049 €	2 ans 6 mois
29ans 6 mois	4 ans 6 mois	classe 3	2 133 €	2 ans 6 mois
32 ans	7 ans	classe 4	2 217 €	2 ans 6 mois
34 ans 6 mois	9 ans 6 mois	classe 5	2 306 €	3 ans
37 ans 6 mois	12 ans 6 mois	classe 6	2 390 €	3 ans
40 ans 6 mois	15 ans 6 mois	classe 7	2 475 €	3 ans
43 ans 6 mois	18 ans 6 mois	classe 8	2 559 €	3 ans
46ans 6 mois	21 ans 6 mois	classe 9	2 648 €	3 ans
49 ans 6 mois	24 ans 6 mois	classe 10	2 732 €	3 ans
52 ans 6 mois	27 ans 6 mois	classe 11	2 817 €	3 ans
55 ans 6 mois	30 ans 6 mois	classe 12	2 900 €	3 ans
58 ans 6 mois	33 ans 6 mois	classe 13	2 989 €	3 ans
61 ans 6 mois	36 ans 6 mois	classe 14	3 073 €	

### Le personnel administratif :

Le personnel administratif est fonctionnaire (sauf cas de remplacement).

Les rémunérations sont indexées sur la grille de la fonction publique. Il a été institué un régime indemnitaire équivalent à un 13<sup>ème</sup> mois, réparti sur 12 mois.

Cas particulier de la responsable administrative et financière : Rédactrice au poste de responsable administrative et financière. Pour tenir compte de ses responsabilités et de son grade, son régime indemnitaire a été augmenté.

## POSTES ET PERSONNEL

POSTES ET PERSONNEL au 5 mars 2025	Catégorie	Statut	Temps de travail
Directrice	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur hors classe	100%
Chargé de mission Patrimoine naturel	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principal	100%
Chargé de mission Patrimoine naturel, eau, carrières	Cadre A	Contractuel - CCD 3 ans - poste pérenne	100%
Chargée de mission Environnement	Cadre A	Contractuelle - CCD 3 ans - poste pérenne	100%
Chargée de mission Urbanisme	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur hors classe	100%
Chargé de mission SIG/évaluation	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principal	100%
Chargée de mission Education à l'environnement et au patrimoine	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principale	80%
Architecte	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principal	100%
Chargée de mission Paysage	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principale	100%
Chargé de mission Paysage	Cadre A	Contractuel - CDD 3 ans - Poste pérenne	100%
Chargée de mission Tourisme	Cadre A	Contractuelle - CDD 3 ans - Poste pérenne	100%
Chargé de mission Patrimoine historique et culturel	Cadre A	Fonctionnaire - Attaché de conservation du patrimoine	100%
Chargée de mission Agriculture/forêt	Cadre A	Contractuelle - CCD 3 ans - poste pérenne	80%
Chargée de Communication	Cadre A	Contractuelle - CCD 3 ans - poste pérenne	100%
Chargé de développement économique	Cadre A	Contractuel - CDD 3 ans - Poste pérenne	100%
Responsable administrative et financière	Cadre B	Fonctionnaire - Rédacteur	100%
Assistante	Cadre C	Fonctionnaire - Adjointe administrative	100%
Assistante	Cadre C	Fonctionnaire - Adjointe administrative principale 2ème cl	80%
Assistante accueil	Cadre C	Fonctionnaire - Adjointe administrative	50%
Assistante accueil/Gestionnaire LEADER	Cadre C	Contractuelle Contrat de projet 2 ans	50% + 50%
Assistante	Cadre C	Fonctionnaire - Adjointe administrative stagiaire	100%
Chargé de mission filière bois	Cadre A	Contractuel - Contrat de projet 2 ans	100%
Animatrice LEADER	Cadre A	Contractuelle - CDD 3 ans	100%

Nombre de vacataires : 10

Durée du travail : 1 607 heures par an

Nombre d'heures de vacation en 2024 : 1300



**LISTE DES DECISIONS DU BUREAU ET DU  
PRESIDENT**



# LISTE DES DECISIONS DU BUREAU 2025



## PRESENTATION AU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2025

### **Séance du 12 décembre 2024**

- Avis sur la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de Fleurines
- Avis sur l'aménagement forestier de la forêt communale de Gouvieux
- Mobilisation du fonds « Expertises environnementales » pour l'étude de cartographie complémentaire des zones humides du territoire du PNR Oise Pays de France
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal

### **Séance du 09 Janvier 2025**

- Avis sur le schéma départemental de gestion cynégétique de l'Oise
- Demande de financement pour l'animation 2024 des DOCOB des sites Natura 2000 « Massif des Trois Forêts et bois du Roi » et « Coteaux de l'Oise autour de Creil »



# LISTE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT



## PRÉSENTATION AU COMITÉ SYNDICAL DU 05 MARS 2025

### CONVENTIONS

- Convention avec M. CHERON pour l'attribution d'une aide financière dans le cadre du « Fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles »
- Convention financière avec la MAIRIE DE COYE-LA-FORET pour une étude d'aménagement du site des Trois Châteaux
- Convention avec A CIEL OUVERT pour la réalisation d'une étude d'aménagement du site des Trois Châteaux à Coye-la-Forêt
- Convention « Plantons le décor » avec ENRx pour les années 2024-2027
- Convention pluriannuelle d'objectifs avec le CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL
- Convention avec le CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES A L'ENVIRONNEMENT DES PAYS DE L'OISE pour le programme pédagogique "Une action pour mon Parc, une action pour ma planète" 2024/2025
- Convention avec DECOUVERTE NATURE PATRIMOINE pour le programme pédagogique "Une action pour mon Parc, une action pour ma planète" 2024/2025
- Convention avec LPO ILE-DE-FRANCE pour le programme pédagogique "Une action pour mon Parc, une action pour ma planète" 2024/2025
- Convention avec la MAIRIE DE MORTEFONTAINE pour l'attribution d'une subvention pour la plantation de 9 arbres d'ornement et 26 arbres fruitiers
- Convention avec la MAIRIE DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL pour l'attribution d'une subvention pour la plantation de 30 arbres d'ornement
- Convention avec la MAIRIE DE PONTPOINT pour l'attribution d'une subvention pour la plantation de 20 arbres d'ornement et 10 arbres fruitiers
- Convention avec la MAIRIE DE THIERS-SUR-THEVE pour l'attribution d'une subvention pour la fourniture de 10 arbres fruitiers, d'une haie champêtre et d'une clôture
- Convention avec l'ASSOCIATION CD2E
- Convention avec L'ASSOCIATION QUALINAT relative au référentiel Qualité tourisme des sorties nature
- Convention avec la MAIRIE DE FOSSES pour l'attribution d'une subvention pour la fourniture de 15 arbres d'ornement
- Convention avec la MAIRIE DE PONT-SAINTE-MAXENCE pour l'attribution d'une subvention pour l'élaboration d'un règlement local de publicité

- Convention avec la MAIRIE DE BETHEMONT-LA-FORÊT pour l'attribution d'une subvention pour le fleurissement rue de la Vielle France
- Convention avec la MAIRIE DE CREIL pour l'attribution d'une subvention pour la plantation de 2 vergers

## **AVENANTS**

---

- Avenant N°1 à la convention avec LA ROUE VERTE relative à la poursuite de l'expérimentation de 9 lignes de covoiturage
- Avenant n°1 à la convention avec la MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DU-TERTRE relative à la plantation d'arbres fruitiers
- Avenant n°1 à la convention avec la MAIRIE DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL relative à la plantation de 35 arbres
- Avenant n°1 à la convention avec la MAIRIE DE LUZARCHES relative à la fourniture et pose de clôtures dans le Vallon de Rocquemont
- Avenant n°1 à la convention avec la MAIRIE DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL relative à la renaturation de la mare
- Avenant n°1 à la convention avec le SCPI VENDOME REGIONS relative à la réhabilitation d'un portail dans le cadre du programme de réhabilitation du patrimoine rural des communes du PNR
- Avenant n°1 à la convention avec la MAIRIE DE FOSSES relative à la fourniture et la pose d'une clôture pour l'éco-pâturage au trois collines

## **MARCHES PUBLICS**

---

- MAPA : Acte d'engagement avec LA FABRIQUE DU LIEU pour une étude d'aménagement et de gestion du site de la Canardière à Chantilly

## **QUESTIONS DIVERSES**